

INTRODUCTION GENERALE

LA STRATEGIE DE RUPTURE S'IMPOSE PLUS QUE JAMAIS POUR REUSSIR L'AVENIR DE L'OUEST

En adoptant fin 2003 sa première étude prospective intitulée “ Bâtir avec et pour les Hommes la réussite de l’Ouest ”, le Conseil économique et social des Pays de la Loire avait préconisé une véritable **stratégie de rupture** dans les choix économiques et sociaux pour assurer l’avenir de l’Ouest, face aux profondes mutations souvent violentes qui secouent le Monde et donc l’Europe, la France, les Pays de la Loire.

Rappelons le, les piliers de notre économie que sont l’industrie et l’agriculture sont en danger dans une concurrence mondiale de plus en plus ouverte. **Passer d’une économie de main d’œuvre à faible valeur ajoutée à une économie de tête d’œuvre est vital.** La recherche et l’innovation adossées à l’enseignement supérieur dans une logique d’ouverture internationale en sont les leviers. C’est la raison pour laquelle, le CESR a voulu approfondir en 2004 ce triple enjeu stratégique.

L’actualité nous a rattrapé, et c’est heureux, avec les débats nationaux sur la recherche, les délocalisations, etc. Autant de signes d’une prise de conscience de plus en plus partagée du **besoin d’anticiper et d’agir**. Cette évolution, nous la percevons aussi dans nos contacts dans notre environnement quotidien comme au sein de nos organisations. Tous nos écrits de 2003 demeurent d’actualité et méritent d’être plus vite exploités.

Notre attractivité est fondée aussi sur **la qualité et l’équilibre de notre tissu urbain, rural et littoral** et notre capacité à accueillir des visiteurs de passage, de nouveaux arrivants, de nouvelles activités. C’est dans cet esprit que les thèmes de l’hébergement touristique et de la maîtrise foncière ont été retenus.

Nous avons la conviction que **beaucoup dépend de nous**, de notre talent à faire évoluer nos mentalités et nos pratiques pour faire face. Comme le disait récemment le Commissaire européen, Pascal LAMY, dans un entretien avec le Journal Libération *“Chaque territoire est potentiellement un pôle de compétitivité dont les acteurs peuvent définir les contours, bassin d’emploi par bassin d’emploi, par une confrontation et une action collectives et non par une quelconque concurrence fiscale accrue où les faveurs obtenues par les uns seraient payées par les autres”*.

Et de conclure *“ Exemple, le travail mené récemment par le Conseil économique et social des Pays de la Loire. Jolie démonstration du dynamisme des acteurs locaux et de leur capacité à dépasser la tentation d’un “y a qu’à faut qu’on” d’un Etat empêtré dans ses contradictions faute d’une vision globale”*.

Le thème de la santé étudié en 2003, celui des énergies étudié en 2004 sont de bons exemples de cette force pour modifier notre regard et agir autrement afin de concilier performance économique, équilibre social et préservation de l’environnement.

Notre population vieillit. Il nous faut gérer cette réalité pour venir en aide à ceux qui en ont besoin, renouveler les actifs, transmettre nos entreprises dans de bonnes conditions et tordre le cou au scandale de l’inadéquation entre les formations et les emplois.

En approfondissant les orientations stratégiques définies en 2003, ce deuxième tome de “Bâtir avec et pour les Hommes la réussite de l’Ouest” pointe six thèmes vitaux pour l’Ouest. Ce sont des sujets forts et difficiles, trop souvent repoussés et qui représentent aujourd’hui autant **de véritables choix de Société**.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

L'objectif est clair :

Enseignement supérieur : "changer de braquet" pour une plus grande attractivité et un net rapprochement entre l'enseignement supérieur et la vie économique et sociale.

Recherche et d'innovation : consolider les pôles de compétence en cherchant l'excellence, mieux valoriser la recherche et favoriser les liens humains pour l'échange créatif.

Tourisme : développer une politique de qualité qui préserve le double équilibre social et spatial, tout en tenant compte des évolutions des pratiques.

Foncier : mieux anticiper pour mieux planifier et fluidifier les marchés foncier et immobilier en se dotant de nouveaux outils.

Energies : intensifier les politiques de maîtrise de l'énergie, développer les énergies renouvelables, augmenter les capacités de production électrique et se doter d'un outil de pilotage régional.

Personnes handicapées ou en perte d'autonomie : répondre aux besoins qui s'accroissent en améliorant l'attractivité des métiers et en mettant en place un ambitieux plan d'urgence de formations.

I / ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : "CHANGER DE BRAQUET" POUR UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITE ET UN NET RAPPROCHEMENT ENTRE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE

L'économie fondée sur la connaissance est au cœur de tous les débats en France et en Europe et fait consensus sur un point au moins : l'enseignement supérieur et la recherche sont un moteur économique et social de premier plan. Or, les Pays de la Loire accusent un déficit à bien des égards. Le couple "enseignement supérieur – recherche" doit enclencher une nouvelle dynamique dans un contexte concurrentiel européen, ouvrir les filières du supérieur à un public plus large et créer un environnement capable de former les futurs managers. De la qualité de la formation dispensée dépendra une part de la compétitivité de la région. Les récentes avancées en matière de droit individuel à la formation sont une opportunité d'ouverture de l'enseignement supérieur à de nouveaux publics.

DIAGNOSTIC

Une offre diversifiée mais insuffisamment attractive. La multiplicité des établissements est un atout pour le maillage du territoire. Toutefois, les doublons régionaux, au lieu d'avoir un effet de saine émulation, peuvent, à terme, affaiblir le supérieur ligérien tout entier. Déjà, nombre d'étudiants quittent la région parce que les cursus choisis n'existent pas ou ne bénéficient pas d'une notoriété suffisante. En outre, le Processus de Bologne, initié en 1999, illustre le contexte actuel : 29 pays européens se sont engagés à instaurer d'ici 2010 un espace européen de l'enseignement supérieur dans lequel étudiants et personnels pourront se déplacer grâce à la reconnaissance de leurs qualifications.

De bons résultats au bac, mais pas assez d'étudiants dans le supérieur. Le nombre et le taux de réussite des bacheliers de la région sont plus élevés que la moyenne nationale. Pourtant, le taux d'accueil de ces bacheliers dans le supérieur est inférieur de 6 points au taux national et de 3 points au taux des autres académies de province. La faute revient (en partie) aux filières courtes, qui "absorbent" la majorité d'entre eux.

Un manque patent de cadres. En 2002, l'INSEE révélait qu'il manque aux Pays de la Loire 49.000 emplois de cadres supérieurs et 28.000 emplois de professions intermédiaires pour présenter des proportions conformes à la moyenne nationale. Leur part dans la population active ligérienne

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

progresses de manière insuffisante. Pointé du doigt : le sous-encadrement des très petites entreprises et des PME.

Pas de visibilité européenne. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ligériens ont un "rayonnement européen" bien pâle. Continuer sur cette lancée en pensant que le temps permettra à chaque structure de se développer en taille et en efficacité est illusoire.

Une offre confuse de formation continue. Le taux de formation des salariés des entreprises ligériennes reste insuffisant. Il est globalement inférieur de 3 points à la moyenne nationale et affiche, en plus, des disparités à l'intérieur même de la région, notamment par secteur économique (1,7 % seulement pour l'industrie du cuir et de la chaussure, contre plus de 5 % dans le secteur de l'intermédiation financière). La formation continue, qui est supposée accompagner la réalisation de l'objectif régional de doubler le nombre des cadres d'ici 10 ans, est pénalisée par deux facteurs : le manque de données relatives au poids de la promotion interne dans les entreprises, d'une part ; le manque de relais du dispositif de la VAE dans les structures d'enseignement supérieur régionales, d'autre part.

PROPOSITIONS

"CHANGER DE BRAQUET" : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE AUTOUR D'ORIENTATIONS FORTES POUR UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITE

S'appuyer sur les structures d'expertise et de conseil. Trois structures complémentaires entre elles, existantes mais à développer doivent servir d'appui à la définition et la mise en œuvre de cette nouvelle dynamique : un CRRDT revalorisé (recherche), un CCREFP actif (formation professionnelle) et un CARIF-OREF aux compétences élargies (observation de l'emploi et de la formation).

Une offre d'ensemble lisible à l'international. La Région doit créer une dynamique pour le montage de projets régionaux et interrégionaux et pour leur valorisation au sein de l'Europe. La valeur ajoutée d'une agence de développement pluraliste, qui aurait des missions mutualisées en termes de conseil, de formation et d'assistance à projets est à étudier. De même, il serait intéressant de créer un "label" Enseignement supérieur et recherche des Pays de la Loire ou du grand Ouest.

Un réseau cohérent de sites complémentaires. Il convient d'accélérer les processus de construction d'une offre maîtrisée des formations au niveau régional et interrégional, en suivant l'initiative du Réseau des universités de l'Ouest atlantique (RUOA), prise en 2001. Pour les sections d'enseignement technologiques supérieur, cela doit se faire selon le processus initié par la carte des formations professionnelles initiales, pour les autres niveaux de formation, par des contrats d'objectifs permettant de parvenir à la cohérence du réseau.

Priorité à la matière grise. Il convient d'élever le niveau de compétences des Ligériens pour permettre de mieux satisfaire aux besoins économiques et sociaux. La pause démographique permet d'envisager une réorientation de la masse globale des financements du bâti vers les compétences et les matériels de haute technologie.

Former plus de docteurs dans les filières d'excellence. De création récente, les sept écoles doctorales de la région sont des lieux de mise en commun des intelligences et des projets. Il est nécessaire d'évaluer la situation doctorale à partir d'indicateurs fiables pour établir une comparaison avec les autres régions.

Des masters en partenariat européen. Avec l'expertise du Comité consultatif pour la recherche régionale et le développement technologique (CRRDT), la Région doit soutenir la création de masters avec double diplôme ou diplôme en co-tutelle. Après évaluation de leur pertinence au niveau

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

national, ces formations devront être construites directement avec des partenaires européens (établissements co-habilités) et dans une optique de filières européennes.

Accélérer le déploiement de la formation à distance. La politique de la Région en matière de FOAD doit être renforcée pour les formations de niveau supérieur, en développant les capacités et les points d'accès (cybercentres) pour placer les Ligériens à égalité territoriale, en intégrant dans les contrats d'objectifs avec les structures d'enseignement supérieur un volet concernant la FOAD, enfin, en mutualisant les formations liées aux techniques de la FOAD.

Améliorer l'accès au logement étudiant. Mener une étude sur les aides financières dans les Pays de la Loire permettrait de mesurer les besoins réels des étudiants. En ce qui concerne le logement, cette démarche permettrait d'étudier un recours plus important à des formes d'hébergement peu utilisées : colocation, foyers de jeunes travailleurs, accueil chez l'habitant, etc.

RAPPROCHER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Développer la culture de l'enseignement supérieur. Il est nécessaire de communiquer sur la forte connexion qui existe entre les formations de niveau supérieur et l'accès à des emplois attractifs. Par ailleurs, les Pays de la Loire ont tout intérêt à s'engager dans un "pari social" pour permettre à des jeunes a priori les plus éloignées de l'enseignement supérieur d'y accéder dans des conditions optimales. Au final, il s'agit de renforcer la construction de projets individuels.

Décloisonner les formations en créant des passerelles. Chaque formation doit s'inscrire dans une architecture ouverte pour permettre le passage entre filières. De même, il est utile de mettre en place des procédures d'accompagnement pour les étudiants confrontés, dans leur parcours, à l'obligation de remises à niveaux ou de rattrapages (sessions d'adaptation pour les titulaires de bacs professionnels poursuivant leurs études, par exemple).

Mieux encadrer les étudiants du premier cycle. Devenir étudiant, c'est devoir gérer une vie d'adulte en étant plus ou moins bien préparé à l'autonomie. Afin d'aplanir les obstacles matériels qui peuvent le pénaliser jusque dans ses dépenses liées à sa subsistance, il faut initier un pilotage concerté (avec tous les acteurs du champ social) d'un certain nombre d'actions : la création d'un outil de communication présentant en temps réel l'ensemble des aides disponibles et leurs articulations, et la création d'une plate-forme de concertation pour l'étude des situations individuelles.

De nouvelles équipes d'enseignants-chercheurs autour de priorités stratégiques. Le renouvellement des recrutements liés aux départs en retraite et les exigences imposées par l'intégration dans le Processus de Bologne sont des opportunités à saisir pour insuffler un nouveau dynamisme, en particulier dans les universités. L'accroissement des échanges avec les autres pays doit reposer sur un appel à des candidatures hors de l'hexagone.

Des entreprises associées à l'élaboration des contenus pédagogiques. Mieux faire appel aux entreprises pour définir les offres de formation régionales permettra à la fois de s'appuyer sur les échanges d'expériences professionnelles et d'intégrer des modules de formation économique et de gestion dans les formations professionnelles, qu'ils s'agissent des domaines technologiques, sanitaires et sociaux ou culturels.

Une charte pour la qualité des stages et des tutorats professionnels. Le tutorat peut faciliter la reprise d'études. L'élaboration d'une charte régionale pourrait garantir à tout étudiant l'accès à un stage et prévoir un "service après formation". En outre, la Région doit se donner les moyens de renforcer le suivi des salariés en formation et d'intégrer les enseignants-tuteurs dans des missions en entreprise.

DAVANTAGE DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Une offre de formation continue plus claire. La Région doit s'emparer des propositions de la Commission de la certification des titres du CCREFP pour clarifier le paysage des offres de formation et s'orienter davantage vers les hauts niveaux de qualification.

Placer le CARIF-OREF au cœur de la formation continue dans le supérieur. Il est nécessaire de lui confier une mission d'observation et d'analyse qui s'appuie sur les outils existants pour aider les acteurs concernés à définir des politiques contractuelles. En outre, il convient d'étendre le champ de ses missions à la formation professionnelle continue de niveau supérieur.

II / LA RECHERCHE ET L'INNOVATION : CONSOLIDER LES POLES DE COMPETENCE EN CHERCHANT L'EXCELLENCE, MIEUX VALORISER LA RECHERCHE ET FAVORISER LES LIENS HUMAINS POUR L'ECHANGE CREATIF.

Au cœur des débats en France et en Europe, moteur principal pour réussir la mutation de l'économie régionale, l'articulation de la recherche et de l'innovation doit permettre de dégager des leviers d'action. Pour rattraper leur retard en matière de recherche, les Pays de la Loire ont à leur disposition des fleurons : santé, mécanique et matériaux, agroalimentaire, biotechnologies et végétal, mer et littoral, génie civil et acoustique, informatique et réalité virtuelle, productive et génie des procédés, mode. Il reste à les développer.

PROPOSITIONS AUTOUR D'UN SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'INNOVATION

CONSOLIDER LES POLES DE COMPETENCE ET RECHERCHER L'EXCELLENCE

Recenser les niches d'excellence et se concentrer sur les cibles stratégiques. Le Comité consultatif pour la recherche régionale et le développement technologique (CCRRDT) pourrait se voir confier une mission prospective sur la recherche et l'innovation, incluant notamment la détection des potentiels d'excellence. Il serait, par sa représentation et son expertise, un lieu d'analyse et de propositions pour l'action régionale.

Favoriser la coopération entre centres de recherche et universités. Pour supprimer les derniers cloisonnements, la Région doit recenser les bonnes pratiques et encourager leur développement. L'objectif est d'amplifier la recherche et d'aboutir à une labellisation avec des résultats remarquables dans plusieurs secteurs (sciences et technologies, sciences de la vie, physique et médecine nucléaire, sciences chimiques).

Mettre en place des contrats régionaux d'excellence. La mise en place de programmes régionaux d'aides aux équipes de recherche universitaire, appuyés sur des contrats d'objectifs répondant à des appels à projets dans les domaines prioritairement retenus par la Région, pourrait être assortie de clauses d'évaluation permettant à la Région de récupérer les sommes attribuées en cas de non respect des cahiers des charges.

METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE VALORISATION DE LA RECHERCHE

Valoriser les résultats de la recherche universitaire. La valorisation directe repose en partie sur les cellules de valorisation, qui n'ont pas les moyens matériels, humains ou financiers nécessaires à une action efficace. La Région pourrait renforcer les moyens de ces interfaces dans le cadre d'objectifs pluriannuels par site. Un tour de table associant banques, organismes de capital-risque, chambres consulaires, collectivités territoriales pourrait déboucher sur le financement d'une structure de portage de brevets.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Un dispositif de soutien plus lisible. Il est difficile de repérer "qui fait quoi", parmi les nombreux "facilitateurs" auprès des acteurs de la recherche et de l'innovation. L'évaluation de la portée des initiatives existantes constituerait une base pour renforcer les soutiens aux actions les plus efficaces, dans le cadre d'un programme régional de valorisation de la recherche auquel la Région, l'Etat, les professions et les chambres consulaires contribueraient "la main dans la main".

Renforcer les liens entre l'artisanat et les centres techniques. Le rôle des centres techniques pourrait être renforcé sur des approches spécifiques aux Très petites entreprises. Elles pourraient notamment bénéficier de leur aide dans les domaines de l'anticipation, le management, la transmission. Il s'agirait aussi de renforcer l'appropriation des techniques par ces très petites structures (recherche d'investissements plus légers, capacité à être mise en œuvre par des acteurs polyvalents, simplification des techniques, diffusion et généralisation des évolutions).

Détecter les petites entreprises à haut potentiel de croissance. Le but est d'accompagner les leaders de demain vers la taille critique nécessaire au développement de l'innovation, en s'appuyant sur les chambres consulaires.

Essaimer à partir des grandes entreprises. Il est indispensable que les brevets ne correspondant pas à leur stratégie industrielle soient exploités dans ou hors de l'entreprise, sous la forme par exemple de temps libéré pour leurs collaborateurs concernés ou d'apports matériels ou technologiques à une entreprise créée à cet effet.

Aider l'incubation. La principale difficulté à laquelle se confronte le porteur de projet reste la période transitoire pendant laquelle il ne perçoit pas encore de revenus de ses nouvelles activités. Un programme régional d'aide pourrait être mis en place sous la forme d'un statut de "stagiaire de la formation professionnelle".

Promouvoir de nouvelles sociétés de recherche sous contrat. Dans les Pays de la Loire, il y a la place pour de nouvelles SRC, par exemple dans le domaine des transmissions de signal et des capteurs de mesures. La Région pourrait lancer, en concertation avec tous les acteurs concernés, des appels à projet et abonder des fonds nécessaires les crédits de l'ANVAR. Elle pourrait aussi favoriser la constitution de consortiums pour faire sauter les verrous technologiques.

Créer un environnement régional favorable à l'innovation. Au plan financier, cela passe essentiellement par l'appel au capital-développement. Autre point d'appui possible : un abondement régional aux fonds d'investissement productifs créés par la loi Haigneré. La création d'une fondation de recherche régionale ou interrégionale non thématique mérité d'être étudiée. Au niveau juridique, les contrats passés entre les PME et les laboratoires de recherche méritent d'être sécurisés.

Faciliter l'internationalisation. Les outils d'intervention régionaux devront être revisités pour que les entreprises soient incitées à avoir des stratégies d'innovation tournées vers les besoins des zones émergentes. De même, l'ambition des programmes régionaux d'intégration européenne devra être rehaussée et la Région devra participer ou lancer des appels à projet tendant au recrutement de managers de projets européens directement intégrés aux laboratoires régionaux d'excellence. C'est une des clés de la réussite de projets déposés dans le cadre du 7^{ème} Programme cadre européen pour la recherche et le développement technologique (PCRDT).

FAVORISER LES LIENS HUMAINS POUR L'ECHANGE CREATIF

Augmenter le nombre de chercheurs dans les entreprises. Mieux communiquer sur le rôle de chacun pour rapprocher l'entreprise et le chercheur sur un projet d'innovation pourrait faciliter la signature de conventions de stages (CORTECH, CIFRE) et de bourses de thèses, et la relance de "stages de longue durée".

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Promouvoir la créativité industrielle dans les entreprises. Il s'agit de valoriser un management innovant. La mise en œuvre d'une cellule R&D au sein de l'entreprise pourra être aidée ou des solutions mutualisées envisagées si les PME sont agglomérées en "grappes" d'entreprises et de centre de recherche (clusters). Une action particulière pourra être engagée dans le domaine des TIC, en accompagnement des efforts interrégionaux sur le haut débit (concours, primes...)

III / L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE : DEVELOPPER UN POLITIQUE DE QUALITE QUI PRESERVE LE DOUBLE EQUILIBRE SOCIAL ET SPATIAL, TOUT EN TENANT COMPTE DES EVOLUTIONS DES PRATIQUES.

Pour que le tourisme reste l'un des meilleurs atouts de la région, des adaptations sont à prévoir en matière d'hébergement. Objectif : préserver le double équilibre social et spatial de l'offre, tout en tenant compte des évolutions des pratiques touristiques. Car, si quatre Français sur dix ne partent toujours pas en vacances, on note un changement des comportements, avec l'arrivée à l'âge de la retraite des enfants du baby-boom et l'augmentation des séjours "en solo". Vient ensuite l'effet zapping, penchant pour des vacances courtes et actives d'une clientèle "multi-consommatrice" et infidèle. Enfin, l'étalement des séjours, induit par les nouveaux usages du temps de travail et du temps libre, est le dernier élément d'une demande de plus en plus subjective.

ENJEUX

La qualité, gage d'attractivité. Avec une diversité des paysages, des destinations et des produits touristiques, les Pays de la Loire réunissent les conditions de leur attractivité. L'objectif global de maintien de la qualité peut être atteint à trois conditions : l'interdiction des implantations sauvages de mobiles homes et une meilleure intégration paysagère de ceux qui sont fixés dans les campings ; le développement de l'offre de transport collectif à destination des stations touristiques et l'amélioration de la signalétique sur les lieux de séjour ; le développement d'une offre spécifique de logement pour les saisonniers et la mise en place d'un "point infos saisonnier" dans chaque office de tourisme.

L'équilibre spatial. Le tourisme littoral en Vendée et Loire-Atlantique concentre à lui seul les 4/5 de la capacité d'accueil de la région. Cette situation génère un tourisme de masse dont les conséquences sont parfois néfastes pour l'environnement et les services. Y remédier, c'est développer l'offre touristique dans l'arrière-pays tout en gardant le littoral comme locomotive ; étendre la saison avant et après la période estivale (sur quatre mois au lieu de deux), en particulier au bénéfice des seniors. Des mesures incitatives pourraient être prises, à l'image de celles mises en place par le gouvernement espagnol qui encourage la désaisonnalisation en octroyant aux personnes retraitées une aide au séjour.

L'équilibre social. En trente ans, le littoral ligérien est devenu moins accessible aux budgets modestes en raison du développement des résidences secondaires, des résidences de tourisme et des campings haut de gamme, qui ont remplacé les campings traditionnels et les colonies de vacances. S'ajoute à cela la disparition de la petite hôtellerie familiale et des pensions de famille, ainsi que la non-adaptation de l'offre du tourisme social aux nouvelles demandes des familles. L'équilibre social en pâtit.

PROPOSITIONS

FAVORISER L'OFFRE D'HEBERGEMENT INDIVIDUEL

Les résidences secondaires ne sont occupées en moyenne que 40 jours par an. Des démarches simplifiées et sécurisées, ainsi qu'une incitation fiscale pourraient décider les propriétaires à louer leur bien lorsqu'ils sont absents. Cela constituerait un important réservoir de logements (5 % de résidences ouvertes au secteur marchand représenteraient 45.000 lits supplémentaires, soit plus que le parc hôtelier régional, qui n'est que de 39.500 lits).

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DU TOURISME SOCIAL

Respecter les règles de la concurrence. Le dispositif de tourisme social est tiraillé entre sa vocation et la recherche d'un équilibre économique. Respecter les règles de la concurrence vis-à-vis du tourisme commercial passe par un effort de transparence et par la nécessité de préserver l'objet social initial de l'offre en direction d'abord d'un public spécifique (étudiants, enfants, handicapés, etc.).

Privilégier l'aide à la personne. Les classes moyennes, notamment les chômeurs et les salariés de PME qui ne bénéficient ni de l'aide aux plus défavorisés, ni de chèques-vacances, partent de moins en moins en vacances. L'aide à la personne pourrait leur permettre d'accéder aux centres et villages de vacances. Elle est la meilleure garantie de mixité sociale et de liberté de choix de ses vacances.

Accompagner les personnes en grande difficulté. Le public en grande difficulté ne "sait" plus partir en vacances de manière autonome en raison d'un blocage culturel. De fait, les bons CAF, auxquels familles monoparentales ou jeunes en difficulté sont pourtant éligibles, sont peu utilisés. Une action spécifique pourrait les amener à envisager un départ, puis à concrétiser leur projet en les accompagnant dans la constitution de dossiers d'aide et en prévoyant un encadrement de leur séjour sur place, en lien avec associations, centres sociaux et organismes caritatifs.

Mieux promouvoir l'offre sociale. Le tourisme social doit revenir dans les circuits de communication et réapparaître dans les politiques de marketing touristique des comités départementaux et du comité régional du tourisme. Il mérite de sortir de la catégorie "autres hébergements" et de bénéficier d'un affichage qui mette en valeur les éléments qui le caractérisent : convivialité, accueil, partage et animation collective.

Restructurer les centres de vacances. Renouveler les vacances collectives des jeunes passe par la vente d'une partie du foncier des centres de vacances vétustes et la mutualisation des bénéfices, pour réinvestir dans une offre adaptée aux besoins actuels.

RELANCER LES VACANCES INDIVIDUELLES POPULAIRES

Préserver suffisamment de campings. Les campings municipaux pourraient devenir un hébergement touristique à bas prix avec des prestations de base. Par ailleurs, le développement d'une offre de campings "rétro-littoraux" (distants de 1 à 5 km des plages) constitue une opportunité d'intervention des pouvoirs publics pour rendre le littoral accessible aux populations modestes, en dépit des lois du marché.

Développer des logements sociaux de vacances. La transformation de certaines colonies de vacances en logements sociaux de vacances sur le concept de HLM touristiques est une piste à explorer, sur la base d'un montage financier innovant, entre propriétaire foncier, commune d'accueil et/ou bailleur social. Une exploitation pertinente de ce type de structure permettrait un taux d'occupation à l'année de l'ordre de 80 %.

Faire renaître les auberges de jeunesse. Secteur en friche, les auberges de jeunesse ont besoin d'un plan de relance régional conforme au standard européen, en partenariat avec les villes et l'Etat. Souvent dénaturée, à la limite de la salubrité, l'offre actuelle est très faible (quatre auberges seulement dans la région) et en décalage par rapport à celle des autres pays européens. Certains locaux destinés à d'autres fonctions le reste de l'année (foyers de jeunes travailleurs, internats, cités universitaires, etc.) pourraient être transformés en auberge de jeunesse pendant la saison estivale.

IV / FONCIER, HABITAT ET ACTIVITES : MIEUX ANTICIPER POUR MIEUX PLANIFIER ET FLUIDIFIER LES MARCHES FONCIER ET IMMOBILIER EN SE DOTANT DE NOUVEAUX OUTILS.

Trop souvent ignoré, le problème du foncier est pourtant l'une des clés d'anticipation sur l'évolution des territoires. Attractivité économique, pérennité des certaines activités, notamment agricoles, mixité et cohésion sociale, accès au logement, maîtrise des déplacements, préservation des sites en particulier sur le littoral : toutes ces thématiques sont touchées par la question foncière. La constitution d'une offre foncière nouvelle, faisant appel à une meilleure connaissance des marchés, s'est un enjeu essentiel pour l'avenir de la région.

DIAGNOSTIC

Le foncier régional est aujourd'hui confronté à plusieurs problèmes : une hausse des prix importante qui pénalise l'accès au logement, notamment pour les ménages les plus modestes ; un étalement urbain qui en est la conséquence première, les jeunes couples cherchant en 2^{ème} ou 3^{ème} couronne des logements à des coûts raisonnables. Cette mutation rapide a des effets "boule de neige" : les agglomérations ont des densités de population jugées faibles alors que, hors de leurs murs, la "consommation" du foncier est mal maîtrisée. Le secteur économique n'est guère mieux loti avec une offre abondante mais inadaptée pour les entreprises, un déficit de m2 de bureaux et une pression croissante sur le foncier agricole.

PROPOSITIONS

MIEUX OBSERVER POUR MIEUX ANTICIPER

Aujourd'hui, il reste difficile d'obtenir des données complètes et fiables pour appréhender précisément les marchés fonciers et immobiliers, rendant difficile les stratégies d'actions. Il est nécessaire de récolter tous les éléments existants, de **mutualiser les connaissances** émanant notamment des notaires, de la Direction générale des impôts, afin de **les centraliser dans un organisme tel que l'observatoire régional pour l'habitat**. Disposer de la connaissance, en temps réel, des mutations foncières et immobilières, permet d'améliorer la réactivité dans les grandes collectivités.

UNE MEILLEURE CAPACITÉ DE PLANIFICATION

Utiliser pleinement les nouveaux outils. Il est important de "penser l'espace en général". L'Etat, l'ensemble des collectivités territoriales et les acteurs privés doivent rechercher les synergies dans le cadre des schémas de cohérence et d'organisation territoriale (SCOT). C'est une étape incontournable dans la mise en place d'une politique foncière pour l'aménagement tout comme l'implication des organismes Hlm dans la préparation de ces Scot, des plans locaux d'urbanisme (PLU).

Développer la prospection foncière dans toutes les structures d'aménagement et encourager fortement l'implantation d'activités dans les petites villes et les pôles secondaires.

Développer la compétence "habitat" des structures intercommunales. De nombreux EPCI n'ont pas encore pris la compétence Habitat et encore moins la compétence Foncier. La mise à disposition de compétences techniques fournies par le Département, ou le financement de conseil externes faciliteraient leurs prises de décision.

Expérimenter une densification urbaine respectueuse du développement durable. L'étalement urbain a des impacts sur la consommation globale d'espaces et sur l'environnement. La densification et la reconstruction de la ville sur elle-même sont expérimentées en Europe, notamment en Norvège et en Grande-Bretagne, pour atteindre des objectifs de qualité de l'environnement, de diminution de

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

coûts de transport, etc. Même si la densification génère également des dangers, elle mérite d'être encouragée, dans le cadre du développement durable.

FLUIDIFIER LES MARCHES FONCIER ET IMMOBILIER

Une fiscalité incitative à la construction sur le foncier non bâti urbain. Dans le cadre d'un programme local de l'habitat, il serait utile d'inciter les propriétaires de terrains constructibles à les mettre sur le marché. Seuls seraient concernés les terrains pouvant accueillir 5 logements au moins. Une surimposition du foncier constructible non bâti pourrait être mis en œuvre, avec période probatoire de cinq ans.

Limiter la spéculation foncière en s'inspirant des modèles allemand et hollandais. Les modifications des plans locaux d'urbanisme entraînent parfois des modifications importantes de la valeur des biens. Il serait bon de s'inspirer des mesures adoptées par nos voisins européens pour limiter la spéculation foncière. Aux Pays-Bas, la collectivité est directive et c'est elle qui fixe le prix d'un terrain devenu constructible, suite à une révision de plan d'urbanisme. En Allemagne, le propriétaire d'un tel terrain doit participer au financement des équipements réclamés par la collectivité.

Faciliter les dons et legs aux organismes de logement social. Les particuliers propriétaires qui légueraient ou céderaient à un prix modéré des biens à des organismes de logement social bénéficieraient en contrepartie d'un avantage fiscale (exonération totale ou partielle de taxe foncière sur le bâti d'impôt sur la fortune, etc.).

DE NOUVEAUX OUTILS D'ACQUISITION FONCIERE

Créer un ou plusieurs établissements publics fonciers locaux. L'établissement public foncier permet de professionnaliser l'action foncière d'une collectivité, en la confiant à des spécialistes de ces questions, et de mutualiser les actions menées par la Région, les Départements, les Communes, les EPCI. Pour être pertinent et efficace, l'établissement public foncier devrait couvrir une zone d'habitat représentant au moins 400.000 habitants.

Prioriser des zones sensibles. En raison de son attrait touristique, **le littoral de Vendée et de Loire-Atlantique** connaît une forte pression foncière immobilière, entraînant des difficultés croissantes pour les habitants des communes concernées ainsi que pour les salariés saisonniers. Un EPF couvrant ces territoires ainsi que les zones rétro-littorales permettrait d'accroître l'offre d'habitat social. Il est également urgent de créer un tel établissement, en partenariat avec la Bretagne, **le long de la RN 137**, afin d'anticiper les mutations foncières que va engendrer la construction du futur aéroport de Notre Dame des Landes.

Créer un fonds de gestion et d'investissement pour le foncier. Dans l'attente de la création des EPF, un fonds de gestion et d'investissement pourrait être créé dans une dimension régionale et/ou départementale. Alimenté par des subventions, il financerait les orientations d'une nouvelle politique foncière contractualisée.

Relancer les politiques de réserve foncière. A moyen terme, la constitution de réserves foncières au niveau d'un ou plusieurs départements faciliterait la réalisation des projets d'aménagement d'intérêt général. La revente des terrains aux communes et aux aménageurs se ferait à la valeur d'acquisition initiale. Le portage de ces réserves serait limité à 10 ans.

Faciliter l'accession sociale à la propriété par le paiement différé du foncier. Le report du paiement du prix du terrain permettrait à l'accédant de réserver ses capacités de remboursement aux seuls emprunts contractés pour le coût de la construction.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Renforcer et étendre le droit de préemption urbain. Actuellement ce droit permet aux collectivités d'avoir une action sur le foncier pour réaliser des projets d'intérêt général. En ville, il ne peut s'exercer que dans l'hypothèse de construction de logements sociaux. Il serait opportun d'adopter de nouvelles mesures réglementaires ouvrant droit à de nouvelles formes "pacifiées" de négociation entre la puissance publique et les propriétaires privés.

V / LES ÉNERGIES : INTENSIFIER LES POLITIQUES DE MAITRISE DE L'ENERGIE, DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES, AUGMENTER LES CAPACITES DE PRODUCTION ELECTRIQUE ET SE DOTER D'UN OUTIL DE PILOTAGE REGIONAL.

Modifications climatiques, impact démographique et économique des pays émergents à croissance rapide, raréfaction des réserves fossiles, répercussion de l'instabilité internationale sur le coût des matières premières, ouverture à la concurrence : les conséquences de la mutation du marché de l'énergie conduisent les Etats à revoir fondamentalement leurs choix stratégiques. Pour la France, les enjeux sont à la hauteur de son engagement à limiter les émissions de gaz à effet de serre, à renouveler ses infrastructures énergétiques et à diversifier son offre de production. Pour les Pays de la Loire, ces mêmes enjeux obligent à réfléchir à une réelle politique régionale de l'énergie.

DIAGNOSTIC

Une consommation inflationniste. La consommation énergétique finale de la France a augmenté de 19 % au cours des trente dernières années. Dans les Pays de la Loire, entre 1995 et 2002, cette croissance a été supérieure de deux points à la moyenne nationale (+ 23 %). Le gaz naturel y a enregistré une spectaculaire montée en puissance (+ 39,5 %). Il devance le pétrole (+ 22 %), et l'électricité (+ 15,7 %). Le secteur des transports, toujours fortement dépendant du pétrole a doublé ses besoins en dix ans. En cause : l'urbanisation organisée en fonction de la voiture particulière et la baisse régulière de la part du rail dans le transport des marchandises.

Une production électrique nettement déficitaire. L'interconnexion des réseaux oblige à envisager l'analyse de l'offre électrique au-delà du strict territoire administratif. Cette analyse révèle que la dépendance des deux régions Bretagne et Pays de la Loire au réseau très haute tension est significative. La production locale, principalement implantée en Basse-Loire, ne couvre en effet que 40 % de leurs besoins.

Des énergies renouvelables embryonnaires. La directive européenne sur les énergies renouvelables impose qu'elles représentent, à l'horizon 2010, environ 20 % de la production totale. Soleil, vent, eau, terre, biomasse ne représentent pas encore dans les Pays de la Loire une production significative. D'où les aides (financières et techniques) apportées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise des énergies (ADEME) et la Région depuis 2000, en particulier pour le solaire, l'éolien et le bois-énergie.

Consommation : vers à une croissance mieux maîtrisée ? En raison du ralentissement de l'évolution démographique générale et du développement de la maîtrise de l'énergie, le taux de croissance de la consommation finale d'énergie en France, qui était de 1,2 % par an en moyenne entre 1990 et 2002, pourrait être ramené à 0,9 % d'ici à 2030. Rien ne dit que les Pays de la Loire suivront cette tendance. Car, l'INSEE prévoit une augmentation de la population ligérienne dans les vingt ans à venir de l'ordre de 10 %, contre 8,8 % en moyenne métropolitaine. Dans cette hypothèse, la demande énergétique régionale progresserait pour répondre aux nouveaux besoins de logement, de déplacement et de travail. Ainsi les nouveaux besoins en électricité, sont estimés entre 50 et 100 Mwh par an au-delà de 2010.

PROPOSITIONS

INTENSIFIER LES POLITIQUES DE MAITRISE DE L'ENERGIE

Bâtiments : plus d'information du public et de formation des professionnels, développement de la filière Haute qualité environnementale (HQE). Etant donné l'âge du parc immobilier résidentiel (le taux de renouvellement annuel n'est que de 1 %), de nombreux bâtiments nécessitent des travaux d'amélioration. Des efforts de sensibilisation et de perfectionnement pour chaque corps de métiers du secteur sont nécessaires. Architectes, ingénieurs et énergéticiens détiennent en effet une grande partie des solutions opérationnelles. Pour tout type de bâtiment, la règle est désormais la norme "RT 2000" (Réglementation Thermique). Les améliorations doivent porter sur le chauffage (donc l'isolation), l'eau chaude sanitaire, l'électroménager (y compris la domotique) et l'éclairage.

Transports : plus d'intermodalité, de recherche sur les carburants du futur et plus de ferroviaire. La complémentarité des moyens de transport et l'intermodalité sont des réponses incontournables. L'objectif pour 2020 est que tous les Ligériens soient à moins de 5 minutes à pied ou 10 minutes en voiture d'un point d'arrêt d'un transport en commun. La recherche sur les carburants de substitution comme la pile à combustible doit aussi devenir une priorité.

Agriculture : la maîtrise de la consommation dans les processus de production. Les pistes visant à changer les comportements existent et sont même plutôt bien perçues par les milieux agricoles. Une réflexion sur les carburants verts (notamment les huiles végétales) est d'actualité.

DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Un "plan soleil" thermique. Contrairement aux idées reçues, l'ensoleillement régional satisfait aux exigences d'une production d'énergie solaire. Le "plan soleil" vise à pérenniser les soutiens financiers dans le cadre d'un contrat de plan Etat-Région-ADEME. Ses objectifs sont notamment de mieux informer les particuliers et les maîtres d'ouvrage publics, de soutenir la formation initiale et continue des prescripteurs (architectes et bureaux d'études) et des installateurs (chauffagistes), de réaliser une cartographie fine du rayonnement solaire moyen par zones géographiques.

Le développement de l'éolien, notamment off shore Toutes les études montrent que la région est propice à l'implantation d'autres installations éoliennes, sur le modèle du parc de Bouin. Les progrès techniques dans la résistance des mâts permettent d'imaginer à terme des installations de 80 m à 100 m de hauteur, qui rendraient alors possible l'étude d'implantations d'éoliennes sur l'estuaire de la Loire, à proximité du site de Cordemais. De même, un appel d'offre de l'Etat a relancé le dossier "éolien off shore". Dans la région, des études de faisabilité sont en cours pour le plateau de la Banche, au large de Batz-sur-Mer, et pour une zone située entre l'île d'Yeu et Saint-Jean-de-Monts.

Le soutien au bois-énergie. Deuxième énergie renouvelable française après l'hydraulique, la filière bois-énergie affiche une vitalité aussi remarquable que discrète en France. Or, son intérêt est évident dans les zones rurales non desservies par le réseau de gaz naturel, tout comme dans les bâtiments collectifs (hôpitaux, maisons de retraite) qui doivent distribuer une chaleur stable sur une longue période. En raison de l'augmentation actuelle et probablement durable du prix des produits pétroliers, il convient de structurer la ressource bocagère pour permettre son exploitation.

Le développement des biocarburants. L'Union européenne se fixe comme objectif de porter à près de 6% en 2010 la part des biocarburants dans la production totale. Si les nombreux obstacles actuels sont aplanis, un site industriel dans les Pays de la Loire pourrait être envisagé.

De l'huile purifiée dans les moteurs d'engins agricoles. Les huiles végétales (à partir de colza et de tournesol) sont des bio-carburants en circuit court. Chaque agriculteur cultiverait ainsi sa propre ressource énergétique.

La recherche sur les courants marins et la houle. Les hydroliennes (unités immergées susceptibles de capter l'énergie des courants marins, pratiquement constants en force et en direction), ainsi que la

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

récupération de l'énergie des vagues (énergie "houlomotrice") sont des procédés déjà avancés sur les plans théorique et expérimental. Cependant, ils suscitent encore de multiples interrogations, ce qui motive le soutien aux pôles de recherche et de développement régionaux, à la fois pour recenser les potentiels de la façade atlantique et faire naître des opportunités.

L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE L'OUEST

Les réseaux : la "boucle vendéenne" et la "Bretagne électrique". Résorber les insuffisances du réseau ligérien, en particulier vendéen, est une priorité. Tout comme la prise en compte du risque de déséquilibres structurels pour les quatre départements bretons, que pourrait limiter le bouclage de la ligne 400 KV au nord de la Bretagne.

Les capacités de production à développer. L'électricité ne pouvant être stockée, la seule solution pour éviter d'éventuels incidents de distribution est de disposer, au sein d'un même parc, d'unités différenciées permettant de produire de l'électricité de façon permanente, semi permanente ou ponctuelle.

Le nucléaire : une situation particulière. La question du renouvellement ou non du parc nucléaire français se posera en 2020 pour une réponse en 2040. Pour des raisons à la fois techniques et économiques, dans ces circonstances, il est raisonnablement impossible d'envisager aujourd'hui la création d'une centrale électronucléaire dans l'Ouest.

Cordemais : le fioul à court terme, le cycle combiné gaz et/ou le charbon à moyen terme. La remise en service de la tranche au fioul Cordemais 3 est souhaitée à court terme. Par ailleurs, il est nécessaire de mener rapidement des études de faisabilité sur des unités nouvelles de production de type cycle combiné gaz, tant en Basse-Loire qu'en Bretagne. Enfin, pour des raisons tenant à l'évolution des prix des différentes sources d'énergie, il ne faut pas négliger l'intérêt que pourrait présenter l'option charbon nouvelle génération.

UN OUTIL POUR UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE L'ENERGIE

Maîtriser son destin. Il est nécessaire de conduire une politique de l'énergie équilibrée et coordonnée, autour du double objectif de la maîtrise de la consommation et de la diversification de l'offre. Cinq mots clés la résumant : transparence, simplicité, efficacité, cohérence et économies de moyens.

De nombreux acteurs et trois grandes missions. Acteurs publics, espaces d'information et de sensibilisation, opérateurs de service public, opérateurs privés, acteurs économiques et sociaux, tous ont à apporter leur expertise particulière. La définition des choix stratégiques et des outils de mise en œuvre d'une politique de l'énergie doit s'appuyer sur **l'observation et la prospective** (à travers une cellule ad hoc) **la concertation et l'animation** (à travers une "conférence régionale permanente des énergies"), en vue d'**une action coordonnée**.

Un réseau contractuel d'acteurs pour une plus grande efficacité. Plutôt qu'une structure supplémentaire, il s'agirait de fédérer tous les acteurs par le biais de procédures contractuelles pour mettre en œuvre ensemble des incitations directes, du conseil - ingénierie de projet et de la formation.

VI / L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES OU EN PERTE D'AUTONOMIE : REpondre aux besoins qui s'accroissent en améliorant l'attractivité des métiers et en mettant en place un ambitieux plan d'urgence de formations.

L'allongement de la durée de vie, couplé à l'accroissement des besoins d'assistance, constitue un défi d'organisation, de recrutement et de formation des acteurs privés, associatifs et publics concernés. La

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

personne en perte d'autonomie, qu'elle soit handicapée ou âgée, doit être au centre du système. Cela constitue un défi économique et de solidarité, mais aussi un véritable choix de société pour porter un autre regard sur ces personnes.

DIAGNOSTIC

L'inadéquation du nombre d'aidants potentiels et des besoins en constante augmentation. Deux sortes de métiers s'inscrivent dans l'assistance aux personnes dépendantes : ceux qui relèvent du médical (médecin, infirmier, kinésithérapeute, aide-soignant, etc.) et ceux qui relèvent du social (aide-ménagère, auxiliaire de vie, éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale, etc.). La pyramide des âges de tous ces métiers révèle un fort vieillissement. Compte tenu de leur faible valorisation, les métiers auprès des personnes âgées sont peu attractifs. Les projections démographiques à trente ans conduisent à s'interroger sur les possibilités de faire coïncider l'offre d'aide et la demande d'assistance qui ne cesse de croître en raison du vieillissement de la population. Ainsi par exemple les aides à domicile devraient passer de 7.500 à 15.000, soit un doublement des effectifs.

PROPOSITIONS

REPENDRE AUX BESOINS

Passer à une logique reposant sur les besoins évalués et réels des personnes. Il convient de passer d'une politique de l'offre à une politique de la demande. L'évaluation des besoins, centrée sur l'individu, permettra de déboucher sur un plan d'aide personnalisé, coordonné et réactif, incluant les aides humaines et techniques, ainsi que les aménagements des logements.

Renforcer le soutien auprès des aidants naturels. Insuffisamment aidés, entourés et soutenus, les familles, les amis, doivent pouvoir bénéficier de services référents de proximité auprès desquels ils pourront trouver écoute et conseils et être aidés matériellement de façon ponctuelle.

Unifier les structures d'aides et les déployer dans un réseau d'antennes de proximité. Les Sites pour la Vie Autonome (SVA) ont été créés dans chaque département en 2001. Leurs prérogatives se limitent aux aides techniques à destination des personnes handicapées. Il faut élargir leurs compétences à l'ensemble des besoins des personnes en perte d'autonomie, y compris pour des situations d'urgence (aménagement du logement, aides financières, etc.)

Instaurer une prestation légale universelle " handicap - incapacité - dépendance ". Financée par la solidarité nationale, cette prestation sera destinée à compenser les incapacités dans toute leur diversité. Elle sera fondée sur le principe de la reconnaissance d'un droit d'entrée commun pour toutes les personnes en situation de handicap, sans distinction de lieu, d'âge, de statut et de durée des incapacités. Elle aura un caractère polyvalent, pour que des réponses spécifiques soient apportées selon les besoins rencontrés (à domicile ou en institution).

RENDRE LES METIERS D'AIDANTS PLUS ATTRACTIFS

Améliorer la professionnalisation et l'attractivité des métiers. Les personnels doivent être préparés à la prise en charge des populations dépendantes. Il est impératif de faire évoluer les formations initiales et continues pour veiller à l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être indispensables (accompagnement physique, aide individuelle, aide aux familles, accompagnement psychologique, animation, veille, analyse des pratiques et prise de distance).

Etablir des "passerelles" entre les métiers. Afin de décloisonner les champs d'intervention et de fluidifier les mouvements de personnel pour mieux répondre aux nouveaux besoins, il est souhaitable

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

d'établir des "passerelles" administratives permettant une meilleure gestion du personnel socio-médical.

Améliorer les conditions de travail des accompagnants. La professionnalisation des emplois (y compris dans les associations) doit s'appuyer sur les méthodes de gestion des ressources humaines courantes. Objectifs à atteindre : l'amélioration des conditions d'emploi des salariés, l'amélioration de la qualité du service rendu et la contribution au développement continu des compétences.

Poursuivre et financer les démarches qualité. Les modes de fonctionnement doivent laisser entrer les systèmes d'évaluation. Objectif : définir les tâches et les missions de chacun, formaliser les pratiques, préciser le contenu des activités et décrire les procédures de travail. En jeu, la qualité du service fourni. Le financement des démarches qualité doit être pris en compte par la Région, dans le cadre de référentiels médico-sociaux.

POUR UN PLAN D'URGENCE DE FORMATION

Accroître de manière significative la formation. Les Pays de la Loire sont sous-dotés en matière de dispositifs de formation initiale. En raison des nombreux départs en retraite prévus dans les dix prochaines années et de l'inéluctable augmentation de la demande de salariés qualifiés, il est urgent d'accroître l'offre de formation, sous toutes ses formes.

Concrétiser rapidement le "campus de travail social" de l'agglomération nantaise. La coopération entre tous les acteurs du système de formation sera grandement facilitée quand le projet de regroupement des sites sera effectif. La Région et l'Etat doivent accentuer leurs efforts pour que le "campus social" voie le jour, tout en garantissant l'organisation de formations de base décentralisées, au plus près des besoins du terrain.

Généraliser la procédure de valorisation des acquis de l'expérience (VAE). Pour pallier le déficit de formation actuel et futur, la VAE constitue un enjeu majeur. Elle permet à des personnes déjà en poste d'obtenir tout ou partie du diplôme validant leurs années d'expérience (examen sur dossier et oral devant un jury). Déjà mise en place pour le diplôme d'auxiliaire de vie sociale, la VAE devra s'étendre à l'ensemble des diplômes de travail social.

Mettre en place d'urgence des formations par la voie de l'apprentissage. La Région Pays de la Loire est l'une des seules à ne pas l'avoir encore fait. Or, ce dispositif pourrait concerner 35 éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs dès la rentrée 2005. Une association, Alternances, à laquelle les employeurs du secteur participent, a été créée pour faire aboutir ce projet.

Inciter tout salarié de l'aide à domicile à se former. La formation, qui doit apporter savoirs et compétences, doit être de base et avoir comme dominante l'approche de l'individu dans sa globalité, de la naissance à la mort. L'incitation à se former doit également être l'occasion pour le salarié du secteur de penser évolution de carrière.

Donner une place particulière à l'accompagnement à la mort. La prise en charge de la fin de vie doit faire l'objet d'une formation des soignants comme des aidants. Il est important de mettre en place les moyens d'un accompagnement psychologique pour les soignants, les aidants et les malades eux-mêmes.